



BULLETIN DE PARTICIPATION

1 bulletin par participant

Inscription par retour de courrier - au siège de la C.P.M.E. 87

Stage : Actualité de l'année dans le domaine de la protection de la santé et de la prévention des risques – à la suite de l'épidémie de Covid 19

Date : vendredi 24 septembre 2021 à 08h30 – Black & Green – 270 route de Toulouse – 87000 Limoges

Formateur : A.T.M.P. - C.P.M.E.

Ref. Module 43

Nom / Prénom

Adresse personnelle

Entreprise

Adresse Ets

Fonction.....

En charge du dossier et/ou impliqué(e) dans les questions de prévention des risques professionnels

Téléphone.....

Mail

N° SIRET.....

N° SIREN.....

Cachet et signature

Date

Je participerai OUI - NON

Je serai accompagné(e) de :

. M..... Fonction

. M..... Fonction

Je joins bulletin(s) de participation - (un bulletin de participation par personne inscrite)

**ACTUALITE DE L'ANNEE DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION DE LA
SANTE ET DE LA PREVENTION DES RISQUES**

Madame, Monsieur,

Nous vous invitons à participer à la réunion organisée par la CPME dans le cadre de ses « Sessions de formation ATMP-CPME », le :

Vendredi 24 septembre 2021 - de 8h30 à 12h30
Black & Green – 270 route de Toulouse – 87000 Limoges

Intervention : Cabinet BARTHELEMY & Associés

1. Actualité législative et réglementaire (en fonction de l'actualité)
2. Actualité jurisprudentielle (en fonction de l'actualité)

Panorama de l'actualité en matière de protection de la santé et de la prévention des risques dans l'entreprise, ce stage s'adresse à tous ceux qui souhaitent actualiser leurs connaissances en ce domaine qui connaît de profondes évolutions, de manière à pouvoir mettre en œuvre les actions qui s'imposent dans l'entreprise.

L'Etat d'urgence sanitaire conduit les entreprises à revoir complètement leur organisation pour intégrer le risque lié à l'épidémie COVID-19.

L'enjeu est de concilier la préservation de la santé des salariés avec la poursuite de l'activité de l'entreprise.

La formation répondra aux nombreuses questions soulevées par ce thème et notamment :

- *L'obligation de sécurité de l'entreprise*
- *Mise à jour des documents*
- *Rôle des représentants du personnel et de la médecine du travail*
- *Droit de retrait des salariés*
- *Gestion du télétravail*

Je vous remercie de bien vouloir retourner votre bulletin de participation afin de confirmer votre présence.

Cordialement.

Stéphanie QUEYROU
Secrétaire Générale



« Cette session de formation et d'information a bénéficié du concours financier de la branche AT-MP de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des travailleurs Salariés »